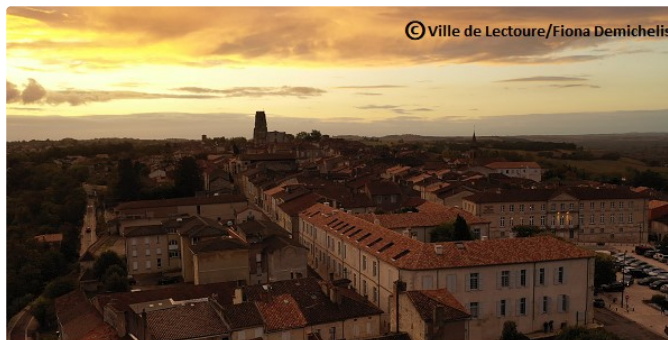


Modification de la réglementation de la circulation et du stationnement - rue Victor Hugo



Modification de la réglementation de la circulation et du stationnement - rue Victor Hugo

Pour améliorer les conditions de circulation et de stationnement et permettre notamment aux véhicules quittant le parking situé en partie basse de la rue Victor Hugo de rejoindre le rond-point de la Croix-Rouge, la circulation des véhicules est autorisée dans les deux sens sur la portion de la rue Victor Hugo desservant le parking de la Place Aimé Lepetit, comprise entre le rond-point de la Croix-Rouge et l'accès à ce parking.

Il est également créé cinq emplacements de stationnement sur le côté gauche de la rue Victor Hugo, dans sa partie maintenue en sens unique, immédiatement après l'accès au parking de la Place Aimé Lepetit.



Légende :

- **Zone A** – Portion de la rue Victor Hugo ouverte à la circulation dans les deux sens, comprise entre le rond-point de la Croix Rouge et l'accès au parking de la Place Aimé Lepetit.
- **Zone B** – Portion de la rue Victor Hugo maintenue en sens unique.
- **Zone C** – Création de cinq emplacements de stationnement sur le côté gauche de la chaussée.